



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 275-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.395

Déposée le : 09.12.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Feuz (Bern, UDC) (porte-parole)
Baumann-Berger (Münsingen, UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 358/2022 du 6 avril 2022
Direction : Direction de la sécurité
Classification : Non classifié

Délits contre la vie et l'intégrité corporelle sous l'effet de l'alcool, de stupéfiants et de médicaments : quel lien avec la pandémie ?

Les auteurs de la présente intervention redoutent que les délits contre la vie et l'intégrité corporelle pourraient avoir augmenté, en particulier dans le contexte de la violence domestique, et notamment en raison des répercussions de la pandémie.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Existe-t-il des données statistiques concrètes relatives à l'influence de l'alcool sur les délits contre la vie et l'intégrité corporelle dans le canton de Berne (prière d'indiquer séparément les cas de violence domestique) ? Si oui, que peut-on dire à ce sujet ? Si non, pourquoi pas ?
2. Existe-t-il des données statistiques concrètes relatives à l'influence des médicaments sur les délits contre la vie et l'intégrité corporelle dans le canton de Berne (prière d'indiquer séparément les cas de violence domestique) ? Si oui, que peut-on dire à ce sujet ? Si non, pourquoi pas ?
3. Existe-t-il des données statistiques concrètes relatives à l'influence des drogues dures (cocaïne, LSD, héroïne, etc.) sur les délits contre la vie et l'intégrité corporelle dans le canton de Berne (prière d'indiquer séparément les cas de violence domestique) ? Si oui, que peut-on dire à ce sujet ? Si non, pourquoi pas ?
4. Existe-t-il des données statistiques concrètes relatives à l'influence des drogues dites douces (cannabis, produits à base de chanvre, marijuana, etc.) sur les délits contre la vie et l'intégrité corporelle dans le canton de Berne (prière d'indiquer séparément les cas de violence domestique) ? Si oui, que peut-on dire à ce sujet ? Si non, pourquoi pas ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif a déjà reçu plusieurs interventions en lien avec cette thématique et renvoie aux motions 002-2018¹ et 202-2018² (la première a été retirée et la seconde rejetée) et à l'interpellation 264-2019³.

Il n'existe pas de données statistiques concrètes relatives à l'influence de l'alcool, des médicaments ou des drogues dites dures ou douces sur les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle. D'une façon générale, la police ne contrôle pas si chaque personne qu'elle appréhende a consommé de l'alcool ou des drogues. De ce fait, il n'est pas possible d'établir des statistiques systématiques. Il faudrait pour ce faire clarifier le contexte de chaque cas, ce qui n'est fait que dans le cadre d'une éventuelle procédure judiciaire ou sur la base d'un jugement, pour autant que l'influence de tels facteurs soit avérée dans la procédure. La charge de travail pour évaluer cette influence dans des cas isolés serait très lourde et des incertitudes subsisteraient de toute façon.

Le Conseil-exécutif reste sur les positions qu'il a exprimées précédemment : l'établissement d'une statistique sur un éventuel lien entre des infractions impliquant de la violence ou des accidents causés et la consommation de drogues illégales, d'alcool ou de médicaments n'apporterait pas de plus-value. Depuis 2009, l'Office fédéral de la statistique (OFS) publie des données en lien avec ce que demandent les auteurs de l'interpellation. La statistique policière de la criminalité de l'OFS montre l'évolution des dénonciations en lien avec des infractions au Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (CP ; RS 311.0) et à la loi fédérale du 3 octobre 1951 sur les stupéfiants et les substances psychotropes (loi sur les stupéfiants, LStup ; RS 812.121) pour tous les cantons (depuis 2008 concernant le canton de Berne). La dernière statistique en date porte sur l'année 2020. Pour le moment, on ne saurait tirer de conclusion quant à une possible influence de la pandémie. Il faudra au moins attendre les chiffres relatifs à 2021 et à 2022 (années marquées par la pandémie) pour faire d'éventuelles affirmations à ce sujet.

Destinataires

– Grand Conseil

¹ <https://www.rgr-service.apps.be.ch/api/gr/documents/document/017670db701d4a54a2613f4bdd0ea18c-332/5/M-002-2018-vorstossantwort-20.06.2018-fr.pdf>

² <https://www.rgr-service.apps.be.ch/api/gr/documents/document/19df0112e64b410abb1aae6c73b5297c-332/7/RRB-20.02.2019-fr.pdf>

³ <https://www.rgr-service.apps.be.ch/api/gr/documents/document/57625001fdb6428582b9bf2d62d8a093-332/21/RRB-02.09.2020-fr.pdf>